Image not found or type unknown

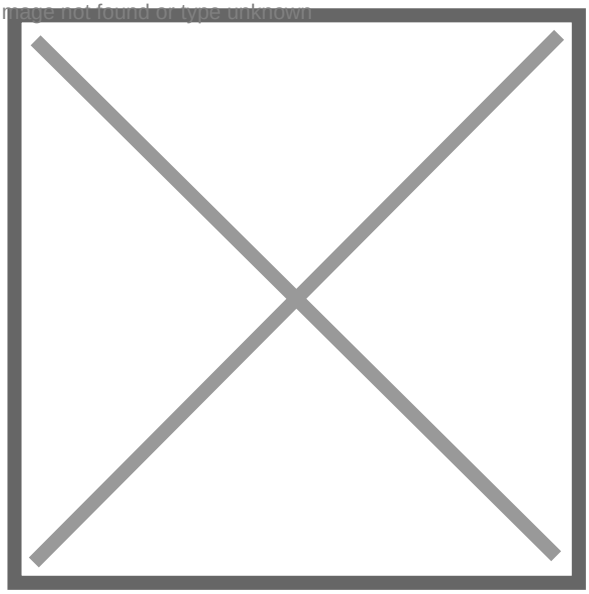

Achat d'un local dans lequel il y a la wifi de toute la copropriété

Par **Chabian**, le **07/07/2022** à **19:24**

Bonjour,
Le syndic de mon immeuble met en vente un local dans lequel est installé la wifi de l'ensemble de l'immeuble. Je suis intéressée par cet achat, validé pour moi, en AG,mais le syndic me demande de prendre en charge le deplacement de cette wifi. Est-ce normal ?
Merci pour votre réponse. Sincères salutations. Gisèle

Par **Chabian**, le **07/07/2022** à **20:05**

Je suis d'accord, chacun installe une box chez soi mais "la baie "commune est dans ce local et l'opérateur demande (devis),400 euros pour venir voir la faisabilité du déplacement.
Ma question est qui peut me dire si c'est à moi, futur acheteur, de prendre en charge ce déplacement :article de loi, etc...?je suis désemparée

Par **Chabian**, le **07/07/2022** à **20:05**

Je suis d'accord, chacun installe une box chez soi mais "la baie "commune est dans ce local et l'opérateur demande (devis),400 euros pour venir voir la faisabilité du déplacement.
Ma question est qui peut me dire si c'est à moi, futur acheteur, de prendre en charge ce déplacement :article de loi, etc...?je suis désemparée

Par **Chabian**, le **07/07/2022** à **21:18**

Une ag a voté la vente de tous les locaux inutilisés avec priorité aux propriétaires joignants, ce qui est mon cas, à charge pour eux de déblayer,nettoyer ce qu'il y a dedans. D'où ma question :est-ce que j'ai obligation d'enlever et de remettre cette wifi commune ?

Par **Lag0**, le **08/07/2022** à **06:58**

Bonjour,

[quote]
Le syndic de mon immeuble met en vente un local dans lequel est installé la wifi de l'ensemble de l'immeuble.

[/quote]

[quote]
la baie "commune est dans ce local

[/quote]

Je panse qu'il y a un malentendu. Vous parlez de la baie de raccordement (Câble ou fibre), rien à voir avec "la wifi"...

Par **Chabian**, le **08/07/2022** à **07:13**

C'est exactement ça, c'est le boîtier de raccordement. Merci pour vos précisions. Donc à qui incombe vraiment le déplacement de ce boîtier ?

Par **amajuris**, le **08/07/2022** à **13:42**

bonjour,

vous avez écrit :

Une ag a voté la vente de tous les locaux inutilisés avec priorité aux propriétaires joignants, ce qui est mon cas, à ***charge pour eux de déblayer,nettoyer ce qu'il y a dedans.***

vous avez la réponse à votre question.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

mais vous pouvez laisser ce boitier à sa place actuellement, par contre, vous devrer laisser l'accès à ce boitier en cas de problème.

dans toutes les copropriétés, il y a des ouvrages parties communes qui traversent des parties privatives.

salutations

Par **Chabian**, le **08/07/2022** à **16:18**

Merci à tous pour vos réponses pertinentes qui vont m'aider à prendre une décision. Merci

Par **morobar**, le **11/07/2022** à **15:41**

Bonjour,

[quote]
Comment est-ce possible ? Dans une copropriété, chaque résident fait installer une box chez lui

[/quote]
Dans les immeubles résidentiels de tourisme, en haute montagne ou au bord de la mer, avec des locations saisonnieres courtes (8 jours) l'accès internet est effctué au niveau de l'immeuble.

Il se trouve que je possède un studio en Haute ontagne, et un (succession) au bord de l'atlantique, et même systeme.

La décision est prise en AG et chaque résident dispose de l' accès. Mais bien sur même accès et mêmes codes, pas de sécurité.

J'avoue que je n'ai pas essayé une connection depuis le parking mais il fauidra que je vérifie ce qui pourrait se transformer en un accès public local.

Par **amajuris**, le **11/07/2022** à **16:05**

bonjour,

il est possible et conseillé de permettre aux occupants l'accès par un mot de passe et de supprimer l'hotpost Wifi public.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés